

COMMUNE DE VERJUX

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 22 juin 2026

Sur convocation en date du 12/06/2026

Séance ouverte à 19h00

PRESENTS : Mme CROS-FERSTLER Cindy, M. BAUDRAND Sébastien, Mme FRANCONIE Fanny, M. GOUHAUT Vincent, Mme ARNOULD Emily, M. TERREAU Jean-Pierre, M. MARTINEZ René, Mme DELORME Danielle, M. Pascal GUICHARD, M. HANDOUCHE Didier, M. ADAM Bruno, M. GENELOT Kévin, Mme PERRET Marie, Mme BAUDRAND Fabienne

PROCURATIONS :

Mme Pascale GAUDILLAT donne procuration à Mme Cindy CROS-FERSTLER

Le Procès-verbal du 5 juin 2026 est approuvé

ORDRE DU JOUR :

- 1 - DELIBERATION : Zonage Assainissement**
- 2 - DELIBERATION : Reprise de la gestion de la cantine par la commune et fixation des nouveaux tarifs**
- 3 - DELIBERATION : Convention délégation de la compétence transports scolaire entre la Région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE ET LA COMMUNE DE VERJUX**
- 4 - DELIBERATION : Augmentation du temps de travail de l'adjoint d'animation principale de 2^{ème} classe**
- 5 - Informations et questions diverses**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUHAUT Vincent

1/ DELIBERATION : Zonage assainissement

Le Conseil municipal a approuvé la saisine de la MRAe et l'organisation de l'enquête publique relative au zonage d'assainissement dans le cadre de l'élaboration du PLUI, en déléguant ces démarches à la Communauté de communes Saône-Doubs-Bresse

Ont voté POUR : Mme CROS-FERSTLER Cindy (+procuration Mme GAUDILLAT Pascale), M. BAUDRAND Sébastien, Mme FRANCONIE Fanny, Mme PERRET Marie, Mme BAUDRAND Fabienne, M. TERREAU Jean-Pierre, M. MARTINEZ René, Mme DELORME Danielle, M. GOUHAUT Vincent, M. GENELOT Kévin, Mme ARNOULD Emily, M. HANDOUCHE Didier, M. GUICHARD Pascal, M. ADAM Bruno

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

2/ DELIBERATION : Reprise de la gestion de la cantine par la commune et fixation des nouveaux tarifs

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide

- de reprendre en régie directe la gestion du service de restauration scolaire à compter du **6 juillet 2026** ;
- de fixer, à compter de cette date, le tarif du repas à **4,69 € TTC** (3,69 € TTC pour la prestation RPC et 1,00 € TTC au titre de la participation communale) ;
- Les frais de fonctionnement s'élèvent à 672€ par an, avec une remise de 50% la première année, soit 336€ cette année. Pour une vingtaine d'enfants.

Ont voté POUR : Mme CROS-FERSTLER Cindy (+procuration Mme GAUDILLAT Pascale), M. BAUDRAND Sébastien, Mme FRANCONIE Fanny, Mme PERRET Marie, Mme BAUDRAND Fabienne, M. TERREAU Jean-Pierre, M. MARTINEZ René, Mme DELORME Danielle. M. GOUHAUT Vincent, M. GENELOT Kévin, Mme ARNOULD Emily M. HANDOUCHE Didier, M. GUICHARD Pascal, M. ADAM Bruno

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

Arrêté relatif à l'entretien des abords des propriétés

Il est proposé de reporter l'arrêté relatif à l'entretien des abords des propriétés, afin de permettre une consultation des habitants accompagnée de questions complémentaires. Cette démarche vise à mieux impliquer dans la vie de la commune et à recueillir leurs observations.

3/ DELIBERATION : Convention délégation de la compétence transports scolaire entre la Région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE ET LA COMMUNE DE VERJUX

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention de délégation de la compétence « transports scolaires » proposée par la Région Bourgogne-Franche-Comté et la commune de Verjux.

Cette convention définit les modalités de gestion du transport scolaire exercée par la commune pour le compte de la Région

Ont voté POUR : Mme CROS-FERSTLER Cindy (+procuration Mme GAUDILLAT Pascale), M. BAUDRAND Sébastien, Mme FRANCONIE Fanny, Mme PERRET Marie, Mme BAUDRAND Fabienne, M. TERREAU Jean-Pierre, M. MARTINEZ René, Mme DELORME Danielle. M. GOUHAUT Vincent, M. GENELOT Kévin, Mme ARNOULD Emily M. HANDOUCHE Didier, M. GUICHARD Pascal, M. ADAM Bruno

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

4/ DÉLIBÉRATION : Augmentation du temps de travail de l'adjoint d'animation principale de 2^{ème} classe

Madame le Maire informe le Conseil municipal que Mme BLOND est actuellement employée à raison de **29 heures hebdomadaires**. Afin d'assurer en régie les missions d'entretien jusqu'alors confiées à la société SOTRANET, il est proposé de porter son temps de travail à **35 heures hebdomadaires** à compter du 6 juillet 2026.

Mme BLOND a donné son accord à cette modification.

Ont voté POUR : Mme CROS-FERSTLER Cindy (+procuration Mme GAUDILLAT Pascale), M. BAUDRAND Sébastien, Mme FRANCONIE Fanny, Mme PERRET Marie, Mme BAUDRAND Fabienne, M. TERREAU Jean-Pierre, M. MARTINEZ René, Mme DELORME Danielle, M. GOUHAUT Vincent, M. GENELOT Kevin, Mme ARNOULD Emily M. HANDOUCHE Didier, M. GUICHARD Pascal, M. ADAM Bruno

Ont voté CONTRE : néant

Se sont abstenus : néant

5/ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

- Mme TARTARIN a fait part de son souhait de bénéficier d'une retraite progressive et, dans ce cadre, de réduire son temps de travail. Actuellement employée à raison de 21 heures hebdomadaires pour des missions de ménage, elle souhaiterait ne plus assurer le service de restauration scolaire du midi ainsi que l'accompagnement en minibus (environ 20 élèves), ce qui ramènerait son temps de travail à 9 heures par semaine. En cas d'absence de Mme BLOND (arrêt de travail, formation ou autre), Mme TARTARIN pourrait toutefois assurer son remplacement. Une réflexion sera menée en commission afin d'étudier la faisabilité et l'organisation de cette évolution.
- Un courrier électronique de la Protection civile a été reçu concernant la constitution d'une liste de bénévoles, composée d'habitants de la commune, en complément du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Cette proposition sera examinée en commission PCS.
- Il est proposé d'élaborer un questionnaire à destination des personnes fragiles de la commune, recensées par Mme BAUDRAND, afin de connaître leur souhait d'être contactées ou visitées en cas de canicule ou de tout autre événement exceptionnel.
- La collecte des déchets verts prévue ce samedi est annulée en raison de l'épisode de canicule.
- Un rendez-vous s'est tenu à l'église avec l'architecte et le maçon le 18 juin. Des fissures ont été constatées sur la façade ainsi que sur un mur latéral de l'édifice. Les travaux de reprise seront réalisés par le maçon en juillet-août, sous réserve des conditions météorologiques, ou reportés en septembre. Les tuiles feront l'objet d'un nettoyage ou d'un remplacement si nécessaire. Des reprises des faîtages sont également prévues. L'architecte prendra contact avec l'entreprise concernée. Il a par ailleurs recommandé de procéder à un nettoyage annuel des gouttières afin d'éviter l'obstruction des descentes d'eaux pluviales.
- M. BAUDRAND a présenté deux devis relatifs au nettoyage de la toiture et de la façade de la mairie. Ceux-ci seront étudiés par la municipalité afin d'en apprécier l'opportunité et la faisabilité.

La séance est levée à 21h 15

Le secrétaire de séance
GOUHAUT Vincent

Le Maire
CROS-FERSTLER Cindy